

Pistes d'actions

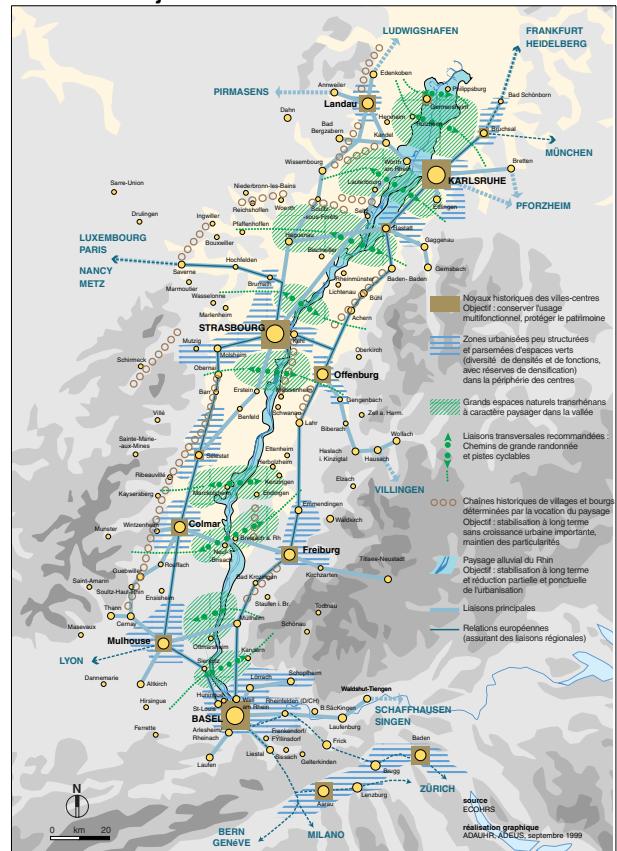
A partir des orientations décrites précédemment, il est possible de décliner un certain nombre de pistes d'actions envisageables pour les zones inondables du SCOTERS, issues de projets locaux/supra ou d'expertises.

Ces pistes d'actions illustrent les propositions d'orientations. Elles ne constituent pas en elles-mêmes le projet et ne se veulent qu'**élément du débat entre les différents acteurs du territoire, afin de construire le projet de valorisation des zones inondables du SCOTERS.**

1. PISTES D'ACTION EN MATIÈRE DE STRUCTURATION URBAINE

1.1. Contexte : Le jardin de villes

Carte 10 : Le jardin de villes

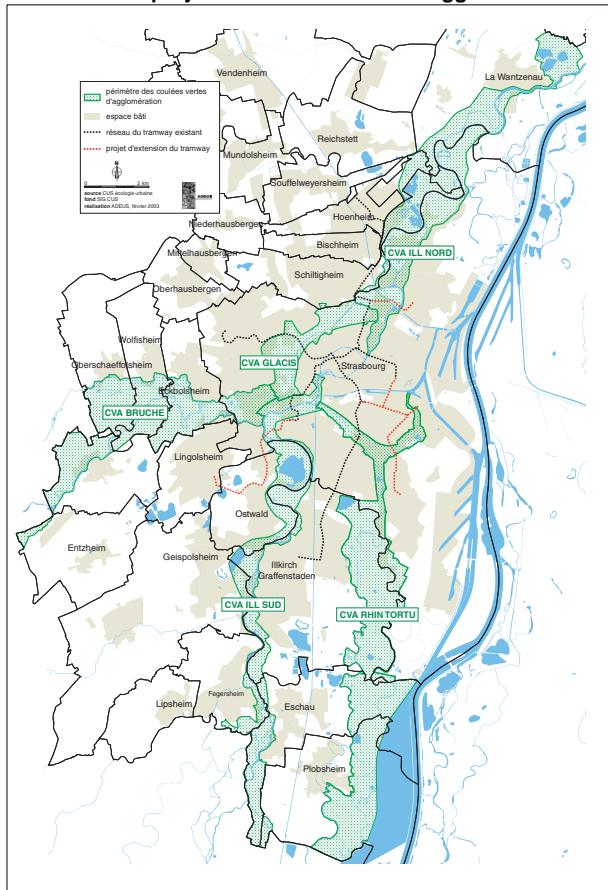


La Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur a souligné, dans son "Cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire", la nécessité de mesures d'aménagement visant "la mise en réseau des fonctions écologiques et sociales des espaces verts et du réseau hydrographique des agglomérations et leur liaison avec les espaces périurbains et les espaces ruraux". L'objectif est à la fois d'améliorer la structuration urbaine, de diversifier l'offre en espaces verts pour la population urbaine et périurbaine, de mettre en réseau les espaces naturels.

1.2. Action : Les Coulées vertes d'agglomération

Cette orientation se décline parfaitement au niveau des zones inondables de l'agglomération strasbourgeoise à travers le projet de Coulées Vertes d'agglomération (CVA), validé par le Conseil de Communauté en 2000.

Carte 11 : Le projet de Coulées Vertes d'Agglomération



Source : CUS/Service de l'Urbanisme - Fond SIG-CUS

L'objectif des CVA est d'intégrer le patrimoine végétal et aquatique, notamment les zones inondables, au fonctionnement de l'agglomération.

Ce projet, intercommunal par essence, permettra de préserver le champ d'épandage des crues de la Bruche et l'Ill et de le valoriser comme espace de loisirs et corridor écologique. Il s'inscrit dans une politique de maîtrise de l'extension urbaine et de valorisation globale de la ville en offrant des espaces de respiration à l'échelle de l'agglomération.

Les principaux objectifs d'aménagement sont les suivants¹ :

- Structurer l'agglomération par le végétal en s'appuyant sur le réseau hydrographique,
- Offrir des sites attractifs à caractère naturel à la population qui manifeste un intérêt grandissant pour les espaces de détente et de loisirs et une plus grande sensibilité environnementale,
- Gérer le risque d'inondation dans un but de protection des personnes et des biens et protéger/valoriser la biodiversité des zones inondables,
- Restaurer/protéger la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et améliorer la qualité de l'air,
- Favoriser l'adaptation des pratiques agricoles à la sensibilité du milieu (fonctionnalité des lits majeurs des cours d'eau et zones humides) et à la demande sociale, favoriser des activités entre le monde rural et urbain (marchés, cueillettes, fermes pédagogiques...).

Les études de définition, qui ont débuté en 2003, et la concertation avec les différents acteurs du territoire permettront de préciser les principes d'aménagement à retenir.

1. CUS (2002) - Cahier des charges des études de définition des Coulées Vertes d'Agglomération. Dossier validé

2. PISTES D'ACTIONS EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

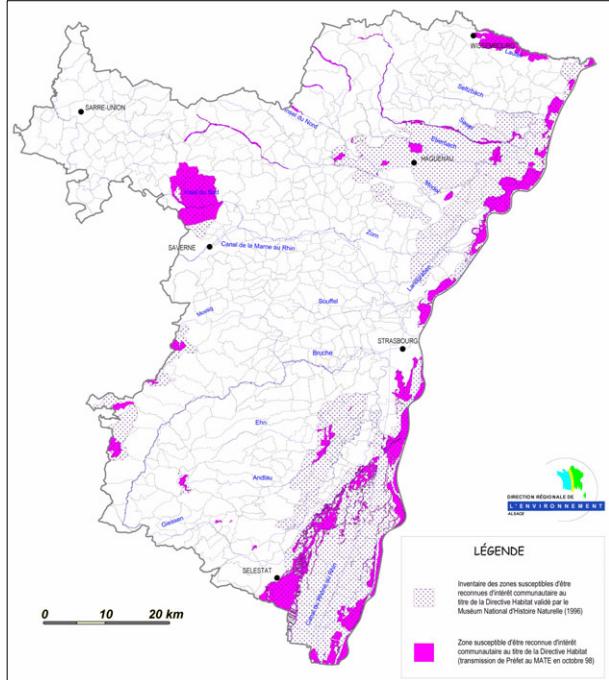
2.1. Contexte : La trame verte régionale et Natura 2000

La trame verte régionale est un document cadre en vue de la conservation/gestion de l'existant et de la reconstitution d'un réseau écologique en plaine d'Alsace.

L'objectif principal de la trame verte régionale est de préserver les zones les plus riches (noyaux centraux) et rétablir les continuités écologiques pour garantir le bon fonctionnement du réseau. Les objectifs secondaires sont de satisfaire, avec la trame verte, des fonctions socio-récréatives et paysagères.

La trame verte régionale s'appuie notamment sur les zones d'inventaire écologique proposées pour NATURA 2000.

Carte 12 : Natura 2000



Source : IGN BDCarthage (r) (c) - DIREN Alsace
Réalisation : SPGE - Février 2001

Dans le SCOTERS, le secteur Rhin - Ried - Bruch proposé pour NATURA 2000 est un site alluvial d'importance internationale, rivalisant en Europe avec la vallée du Danube.

L'eau, omniprésente sur la zone, qu'elle soit due aux épanchements saisonniers de l'Ill ou aux remontées phréatiques de la nappe alluviale du Rhin, permet l'expression d'une réelle biodiversité que l'on constate dans la multiplicité des habitats d'intérêt communautaire (14) et des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat. Ce secteur alluvial présente un intérêt ornithologique remarquable (reproduction, hivernage et migration de nombreuses espèces) et est inscrit à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)¹.

2.2. Action : Aménagements écologiques en zone inondable

Dans ce cadre, les zones inondables du SCOTERS prennent toute leur importance en tant que corridor écologique.

A ce titre, les massifs alluviaux rhénans font l'objet de restauration du réseau hydrographique, notamment dans la Communauté Urbaine de Strasbourg : Depuis 1984, les travaux de restauration des cours d'eau en forêt de la Robertsau/La Wantzenau, notamment la remise en eau des bras morts, se poursuivent. Dans le cadre de la future réserve naturelle, une alimentation ponctuelle à partir du Rhin pourrait être envisagée. Par ailleurs, un projet de réinondation en forêt du Neuhof et d'Illkirch-Graffenstaden est à l'étude dans le cadre du programme LIFE, afin de recréer une dynamique alluviale.

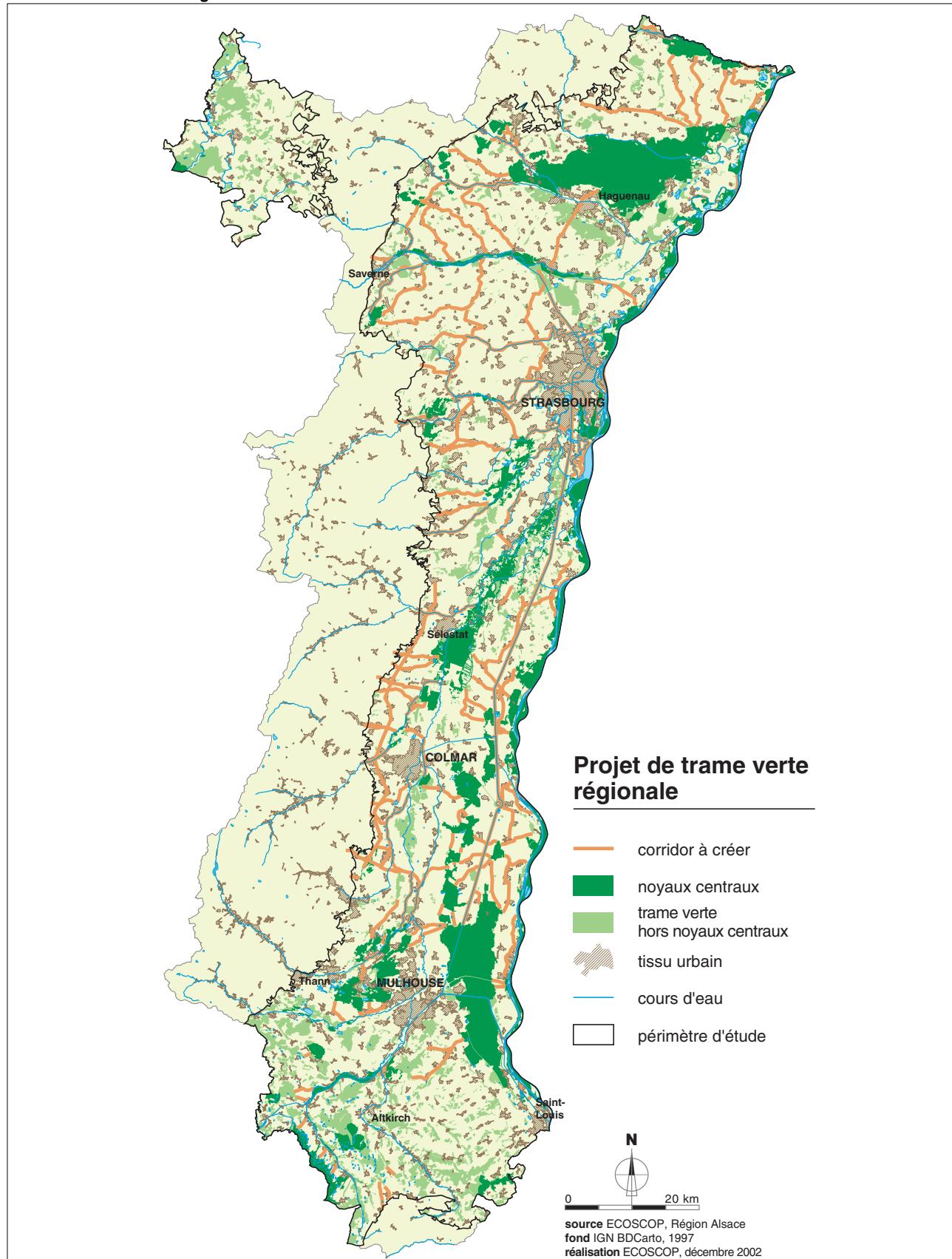
Il est à noter que la CUS sera la seule agglomération de France à disposer de trois réserves naturelles sur son sol (Forêt de la Robertsau/La Wantzenau, Forêt du Neuhof et d'Illkirch-Graffenstaden, île du Rohrschollen). Le polder d'Erstein, la remise en eau du massif alluvial de Rhinau compléteront ce dispositif au sud du SCOTERS.

Ces aménagements écologiques offrent, pour les affluents du Rhin, des pistes intéressantes qui restent à explorer (fuseau de liberté, renaturation...).

(voir annexe 3)

1. www.environnement.gouv.fr

Carte 13 : Trame verte régionale



3. PISTES D'ACTIONS EN MATIÈRE DE PAYSAGE

Les paysages particuliers de zone inondable prennent eux-même place dans des paysages plus vastes que l'ont peut schématiquement regrouper en 7 unités paysagères, définies dans le projet de trame verte régionale.

3.1. Le Kochersberg et les collines de Brumath

3.1.1. Les grands traits caractéristiques

Dans cette unité de collines couvertes de loess se développent une riche agriculture céréalière, ainsi que de la polyculture basée sur le tabac et le houblon. Au milieu de ces paysages ouverts et vallonnés, est implanté un maillage assez dense de villages compacts.

Figure 16 : Zorn à Mommenheim



Source : ECOSCOP

3.1.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- les prairies, ripisylves, forêts (Krautwiller, Brumath et Herrenwald) associées à la vallée et au cône de déjection de la Zorn
- les petits cours d'eau (thalwegs) et fossés dans les collines.

3.2. Le Ried du Nord Bas - Rhinois

3.2.1. Les grands traits caractéristiques

C'est une dépression humide située entre les cônes sableux à l'Ouest et la terrasse rhénane à l'Est, et drainée par la Zorn, la Moder et la Sauer. Elle est couverte d'un complexe de prairies naturelles et de forêts entrecoupées de levées alluviales cultivées et de bas-fonds marécageux.

Figure 17 : Est Weyersheim



Source : ECOSCOP

3.2.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- les prairies humides, végétation de rive (ripisylve) et bois plus ou moins humides associés au réseau hydrographique et aux fonds marécageux
- les rideaux de végétaux, paysage bocager.

3.3. Les bords du Rhin

3.3.1. Les grands traits caractéristiques

Cette unité correspond au lit majeur subactuel du Rhin. Dans cette bande humide diversifiée se développe un paysage de forêts denses et de prairies.

Figure 18 : Village clairière de Dalhunden



Source : ECOSCOP

Figure 19 : Ile du Rhin - Rhinau



Source : ECOSCOP

3.3.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- forêts rhénanes et forêts des îles du Rhin (18 massifs ou groupes de forêt dans le Bas-Rhin)
- prairies humides et cultures avec haies, zones marécageuses et nombreuses ripisylves
- réseau d'anciens méandres, de clairières avec ripisylves (Fort-Louis, Dalhunden, Munchhausen, Seltz)
- éléments bocagers sur les marges Ouest.

3.4. Le piémont viticole

3.4.1. Les grands traits caractéristiques

Cette unité se caractérise par une bande étroite de collines calcaires à vocation viticole entre le massif vosgien et la plaine, et où se développe un chapelet de villages balcons pittoresques.

Au Nord, on distingue le piémont complexe de la région de Molsheim particulièrement arboré. Cette unité est particulièrement soumise à la vue.

Figure 20 : Scharrachbergheim au Nord de Molsheim (67)



Source : ECOSCOP

Figure 21 : Rorschwihr et pelouses sèches du Grasberg (68)



Source : ECOSCOP

3.4.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- les coulées humides des vallons qui s'écoulent perpendiculairement au piémont avec prairies, bosquets et ripisylves.

3.5. Le Ried Centre Alsace

3.5.1. Les grands traits caractéristiques

Cette unité correspond à la vaste dépression humide étendue le long et à l'Est du cours de l'Ill, de Colmar à Strasbourg, entre les rebords de terrasses cultivées. Elle est caractérisée par de petits villages implantés sur des levées alluviales et ceinturés d'un réseau dense de cours d'eau et rivières phréatiques.

Figure 22 : Le passage de l'Ill à Ebermunster



Source : ECOSCOP

Figure 23 : Ouest d'Obenheim



Source : ECOSCOP

3.5.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- les bois et prairies humides plus ou moins cloisonnées par des haies et bosquets, forte densité d'entités et de linéaires boisés
- les fossés bordés de roselières
- les cours d'eau phréatiques.

3.6. La plaine centrale

3.6.1. Les grands traits caractéristiques

Cette unité de grandes cultures sur du loess nourricier se développe du Sud de Strasbourg au Nord de Mulhouse et en limite du piémont. Elle est traversée et ponctuée par plusieurs zones humides des débouchés de vallées (plaines alluviales) et du Bruch de l'Andlau.

Figure 24 : Terrasses d'Erstein



Source : ECOSCOP

Figure 25 : Bruch de l'Andlau



Source : ECOSCOP

3.6.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- le Ried de la Bruche : coulée verte inondable jusqu'aux portes de Strasbourg, rivière à méandres avec belle végétation de berges, réseau hydrographique secondaire avec ripisylves, prairies inondables, bocages latéraux et forêts alluviales associés à la basse vallée et au cône de déjection de la Bruche,

- le Bruch de l'Andlau : cuvette humide allongée de Dambach à Geispolsheim et drainée par la Scheer, l'Andlau et l'Ehn, riche en boisements, haies d'espèces ligneuses, marécages et bosquets.

3.7. La forêt de Haguenau

3.7.1. Les grands traits caractéristiques

C'est une unité essentiellement forestière qui s'étire dans la longueur. Elle est traversée et ceinturée par un réseau hydrographique dense.

Figure 26 : Bois de Gries Bruch de l'Andlau



Source : ECOSCOPE

Figure 27 : Est Forêt de HattenBruch de l'Andlau



Source : ECOSCOPE

3.7.2. Eléments paysagers typiques liés à la présence de l'eau et des zones inondables

Les éléments particuliers à valoriser en zone inondable sont :

- le grand tenant forestier avec ses lisières importantes dans le paysage
- les prairies et ripisylves des vallées attenantes (Sauer, Setzbach, Moder, Zinsel, etc.).

4. PISTES D'ACTIONS EN MATIÈRE DE PÉDAGOGIE

Figure 28 : Nature de rupture



Source : ECOSCOPE

Figure 29 : Nature de proximité



Source : ECOSCOPE

Jean-Michel Dewailly¹ distingue trois demandes de loisirs de nature des citadins. Elles correspondent à trois types de relations espace-temps :

- La "nature de rupture" bien représentée par la photographie du haut, le Rhin alpin,
- La "nature de proximité" qui correspond aux loisirs de proximité possibles avec nos rivières de piémont vosgien,
- La "nature de voisinage" est contenue dans l'environnement immédiat et quotidien.

Comme toute typologie, elle a ses avantages et ses inconvénients : par exemple certains sites proches peuvent être grandioses et posséder la qualité de "rupture" du premier type...

Un projet de développement qui arrive à intégrer au double sens du respect conservatoire et de la mise en valeur de la géomorphologie fluviale, peut jouer sur les trois registres.

1. Colloque Tourisme et Environnement, La Rochelle 1991

Un tel projet peut aussi développer une dimension culturelle de solidarité amont-aval, Alpes-Mer du Nord.

La qualité récréative des rivières de piémont vosgien est importante. Les jeux des enfants entre l'eau, les galets, le sable, les bouquets... sont riches et nombreux. **La rivière sauvage, c'est-à-dire à qui l'on a conservé sa géomorphologie active, est un véritable terrain d'aventure** qui a des potentialités importantes à proximité d'une grande agglomération. La comparaison avec un parc d'animation de loisirs industrialisés n'a jamais été tentée... On est tenté de dire qu'elle ne tient pas.

Toujours est-il que les loisirs de rivière sont anciens, ils ont toujours du succès malgré la concurrence des gravières et les soupçons de pollution. Il convient d'insister sur leur gratuité et leurs aménités. **Ces loisirs ont trop souvent été considérés comme des survivances et pour l'instant peu de projets élaborés les ont pris en compte et favorisés** (sauf peut-être pour des cas un peu parallèles de gravières périurbaines). Mais le développement de pistes comme dans la Bruche peut correspondre aux prémisses de projets qui peuvent être ambitieux. Le SCOTERS est une opportunité d'une concrétisation possible.

Figure 30 : Jeu d'enfant en zone inondable



Source : ECOSCOP

Figure 31 : Zone humide périurbaine



Source : ECOSCOP

La photographie ci-dessous montre une zone humide périurbaine dans le lit majeur de l'Ill. Ici la fréquentation est plus difficile et le loisir est davantage lié à une "activité à distance" devant un milieu peu pénétrable (roselière constamment inondée). Cette situation présente des caractéristiques intéressantes : ici l'éventuel interdit peut être moins de l'ordre de la loi que de la nature. En périurbain cela peut être significatif et constituer une **nouvelle matière urbaine et pédagogique**. Il apparaît différents "milieux sauvages" plus ou moins fréquentables.

Figure 32 : Action rajeunissante de la crue



Source : ECOSCOP

La rivière, surtout sauvage, est alors productrice de formes extraordinaires. Si l'Homme urbain est présent, l'art n'est pas loin.

Figure 33 : L'art n'est pas loin



Source : ECOSCOP

Les crues sont des phénomènes avec des temps de retour variables... et avec des intensités variables. **Visiter une rivière à fond mobile après une "belle" crue peut avoir le même cachet que de parcourir le rivage d'une île déserte.** Pourquoi ? L'action de la crue est une action rajeunissante et c'est un peu un nouveau monde que l'on découvre... si les stations d'épuration amont marchent bien, si le ramassage et recyclage des déchets sont bien effectués, **l'impression de nature vierge peut être prégnante, tout à fait à côté de la grande ville.** Ce type de considération avec l'invitation qu'elle suppose peut participer à la valorisation des zones inondables du SCOTERS.

La rencontre d'une région densément peuplée et de sa grande ville, son potentiel intellectuel, avec une nature conservée sauvage, surtout la nature fluviale, peut être à l'origine de phénomènes utiles autour du repositionnement souhaitable de l'Homme et de la Nature. Cette proximité de la nature sauvage et de la ville, qui peut sembler extrême et inouïe, est un bel enjeu. **Comment conserver et protéger cette nature fragile non consommable... en conservant l'invitation à la rencontre et les possibles,** c'est-à-dire en conservant aussi l'extraordinaire créativité que peuvent mettre en oeuvre les urbains ?

La "promenade sous-marine" peut aussi devenir un loisir de proximité. On peut rappeler ici les importants liens entre la qualité du lit mineur et la fonctionnalité du lit majeur... et qui invite à épanouir l'effort débuté autour de la qualité de l'eau jusqu'à son terme le plus abouti : la conservation de la géomorphologie fluviale.

Figure 34 : Promenade sous-marine dans le canal de Kraft



Source : ECOSCOP

D'autres fréquentations de la nature plus conventionnelles promettent de belles observations de hardes de chevreuils dans le lit majeur conservé qui peut former de belles coulées de nature jusqu'en limite de la cité (photographie n° 37).

Figure 35 : Harde de chevreuils



Source : ECOSCOP

Conclusion

Vers un projet partagé de valorisation des zones inondables dans le SCOTERS

Les zones inondables urbaines/périurbaines cumulent des "inconvénients" autant que des "avantages". Elles représentent un véritable laboratoire de développement durable car elles concentrent des enjeux forts dans de nombreux domaines allant de la protection des milieux physiques à la diminution des nuisances (qualité de l'eau, de l'air...) et à des aspects plus sociologiques et culturels.

L'élaboration du SCOTERS et le contexte géographique produisent un concours de circonstances pour innover et oser ce nouveau type de développement. Le cadre est idéal car il confronte sur un même espace deux paroxysmes : la nature sauvage des rivières et les activités humaines, dont une grande ville européenne.

Le projet de valorisation des zones inondables du SCOTERS ne peut donc se résumer à un catalogue de mesures à appliquer ou d'exemples à répéter. Il représente avant tout un débat, un cheminement partagé. Les études de Prise en compte des risques d'inondation réalisées par l'ADEUS ont pris place en amont de ce processus, mais ne représentent pas le projet lui-même. **La phase de débat, d'identification des conflits et des synergies liés au projet reste à engager.**

Le processus de projet :

- **Analyser les zones à risques d'inondation et les potentialités offertes** (phase 1) - Partage du diagnostic
- **Proposer des orientations de valorisation** (phase 2), supports de débat pour les partenaires
- **Identifier les conflits d'intérêts générés par ces orientations** : Entre obligation réglementaire de protéger les zones inondables et enjeu de densifier le long des axes de transport en commun (1750 ha en zone NA et inondables), entre nécessité de protéger les riverains et enjeu de préserver le fonctionnement naturel des cours d'eau (2054 ha déjà urbanisés en zone inondable)...
- **Identifier les conditions sine qua non à réunir**: Reconquête de la qualité des cours d'eau (politique d'assainissement pluvial du SCOTERS), accompagnement local de l'agriculture (politique agricole à l'échelle SCOTERS)...
- **Identifier les synergies/solidarités pour résoudre ces conflits et réunir les conditions sine qua non**: partenariat des niveaux institutionnels pour un projet global, intégrateur, multi-usages
- **Préciser et traduire les orientations retenues dans le SCOTERS**

Glossaire

Agriculture raisonnée : Approche globale de l'entreprise agricole, qui prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement. Depuis 2001, l'agriculture raisonnée bénéficie d'un cadre juridique et d'une protection légale.

Bassin versant : Il ne correspond pas nécessairement aux divisions administratives. Son contour est délimité par la ligne de partage des eaux qui passe par les différents sommets (pentes inclinées vers un même cours d'eau et y déversant leurs eaux de ruissellement). En aval, sa limite est définie par son exutoire. Le bassin versant est un écosystème qui inclut autant les eaux de surface et souterraines que les milieux humides. Il constitue donc la meilleure entité pour une gestion globale et intégrée de l'eau, car c'est à l'intérieur des limites du bassin versant que les utilisations du territoire (urbaine, agricole, etc.) et les activités humaines (zone résidentielle, exploitation forestière, etc.) influencent la qualité des eaux de l'amont vers l'aval.

Connectivité biogéographique : Capacité de mise en réseau d'espaces naturels (voir noyau écologique)

Fuseau de mobilité : Périmètre dans lequel un cours d'eau présente une certaine dynamique (creusement d'une rive, méandre...). Le relief, les formes ainsi engendrés présentent un fort intérêt patrimonial.

Le respect de cette dynamique (**géomorphologie fluviale active**) du cours d'eau permet de préserver la ressource en eau potable (maintien de la nappe alluviale), de garantir la richesse écologique des milieux (fréquentes régénéérations), et de prévenir toute déstabilisation d'ouvrage en lit majeur.

Hydrosystème : "Système composé de l'eau et des milieux aquatiques associés dans un secteur géographique délimité, notamment un bassin versant. Le concept d'hydrosystème insiste sur la notion de système et sur son fonctionnement hydraulique et biologique qui peuvent être modifiés par les actions de l'homme. Un hydrosystème peut comprendre un écosystème ou plusieurs écosystèmes". *Glossaire National des SDAGE, O.I.E., 1995*

Lit mineur : dit aussi "apparent", "ordinaire", "permanent": il s'agit de l'espace occupé par le cours d'eau en situation ordinaire, entre les berges.

Lit majeur ou champ d'inondation: espace que les eaux peuvent recouvrir lors des crues.

Noyau écologique/biologique : Espace naturel dont la taille et l'état de conservation permet d'abriter de manière durable un grand nombre d'espèces végétales et animales et leurs habitats (biodiversité). Ces noyaux sont mis en réseau par l'intermédiaire de corridors écologiques, notamment le long des cours d'eau, ce qui garantit les possibilités de déplacement

des espèces (fonctionnement écologique) et donc la pérennité de ces espèces à long terme.

Natura 2000 : Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne (maintien ou restauration des habitats naturels des espèces d'intérêt communautaire). Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

PLU : Plan Local d'Urbanisme. Document d'urbanisme à l'échelle de la commune, issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, successeur des Plans d'Occupation des Sols.

PPR : Plan de Prévention des Risques. Le PPR est une servitude d'utilité publique instaurée par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il décrit les zones à risques et établit des prescriptions en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation pour les zones à risques, notamment d'inondation. Il est le successeur des Plans d'Exposition aux Risques et Article R 111-3.

SAGE : Document de planification, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) décline localement le SDAGE sur chaque grand cours d'eau afin de favoriser la concertation de tous les acteurs potentiels à l'intérieur d'une unité fonctionnelle : le bassin versant. Son lancement est le fait d'une initiative locale. Après son approbation par arrêté préfectoral, les orientations du SAGE doivent être intégrées par l'administration et les autorités publiques dans leur processus de décision.

SAGEECE : Le Conseil Général du Bas-Rhin a institué le dispositif Schémas d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE) en 1991. Elaboré à l'initiative du Département, en étroite collaboration avec les collectivités locales, le SAGEECE est un dispositif similaire aux SAGE, sur des bassins versants plus réduits, mais n'est pas contraignant (document d'orientation).

SDAGE : Approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument juridique opposable à l'administration uniquement.

Il fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau afin d'assurer le fonctionnement à long terme de l'hydrosystème dans toutes ses composantes : milieu physique, êtres vivants, activités humaines. Les décisions relevant du domaine de l'eau doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE.

SCOTERS : Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg. Le SCOT est un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, successeur des Schémas Directeurs.

Bibliographie

ADEUS (2001) - Prise en compte des risques d'inondation dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg. Phase 1 : Diagnostic

ADEUS (2001) - Guide pratique du risque d'inondation dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg

ADEUS (2002) - Etat initial de l'environnement du SCOTERS

Agence de l'Eau Rhin-Meuse (1996) - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse (SDAGE)

Conseil Général du Bas-Rhin (2001) - SAGEECE du bassin de la Souffel. Etude préalable. Diagnostic et objectifs

Conseil Général du Bas-Rhin (2000) - SAGEECE Ehn-Andlau-Scheer - Programme d'actions

Conseil Général du Bas Rhin (1999) - SAGEECE du bassin versant de la Zorn et du Landgraben. Synthèse générale. Annexe cartographique

Communauté Urbaine de Strasbourg (2002) - Cahiers des charges des Coulées vertes d'Agglomération (CVA). Dossier validé

Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur (1999) - Lire et construire l'espace du Rhin supérieur. Atlas transfrontalier pour aménager un territoire commun

Région Alsace (2002) - Cartographie d'une trame verte en plaine d'Alsace

